

PROTHÉSISTE DENTAIRE

BTM
Brevet Technique
des Métiers

Créer - Modifier

PRÉSENTATION DU MÉTIER

Le métier de prothésiste dentaire consiste à créer, modifier des appareils de prothèse ou de restauration buccale d'après les instructions et empreintes fournies selon la réglementation en vigueur.

Le métier de prothésiste dentaire se pratique dans un laboratoire :

- soit artisanal ou industriel,
- soit attaché à un cabinet dentaire, à une clinique ou à un hôpital.

Le BTM de prothésiste dentaire atteste d'une haute qualification qui implique d'être capable de participer à l'encadrement et à l'animation de l'équipe de travail et de mettre en oeuvre les capacités générales suivantes :

- s'informer,
- traiter l'information, évaluer, décider, organiser,
- participer à la maintenance,
- informer et communiquer.

EVOLUTION

De petites réalisations effectuées grâce à votre CAP, vous pourrez prétendre, avec le BTM, devenir chef de laboratoire et développer votre éventail de types de prothèses (prothésiste qualifié).

La suite de cette formation est le BTMS qui permet d'acquérir une haute technicité afin d'être PHQ (Prothésiste Hautement Qualifié).

DIPLÔME PRÉPARÉ

BTM Prothésiste Dentaire

CRITÈRES DE RECRUTEMENT

- Titulaire du CAP Prothésiste Dentaire
- Age : 16 à 25 ans
- Modalités de sélection : tests et/ou entretien

Votre inscription au CFA est effective lorsque vous êtes recruté par une entreprise.

(Nous vous présentons à des entreprises)

DURÉE DE LA FORMATION

910 heures de formation et 2 000 heures en laboratoire sur 24 mois en contrat d'apprentissage

RYTHME D'ALTERNANCE

1 jour et 1/2 en centre de formation et 3 jours et 1/2 en entreprise

ORGANISME DE FORMATION PARTENAIRE

Lycée Professionnel «Le Marais Sainte-Thérèse» - Saint-Etienne (42)



CONTENU DE LA FORMATION

Enseignement Professionnel

- Anatomie-physiologie
- Les matériaux
- Technique de fabrication
- Maintenance
- Gestion de l'entreprise
- Hygiène et sécurité

Enseignement Général

- Français
- Langue vivante

COUT DE LA FORMATION

Financement Taxe d'Apprentissage Entreprises et Subventions Conseil Régional
Gratuité pour l'apprenti

Responsable Formation
Violaine MOINIER
Tél.: 04 78 77 05 96
Email : vmoinier@ifir.fr

L'ouverture des promotions se fait sous réserve du nombre de postes à pourvoir en entreprise.



La formation par l'apprentissage

L'APPRENTISSAGE

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat de travail à durée déterminée de type particulier qui alterne un temps en entreprise et un temps en centre de formation.

- **Objectif** : préparer un métier et un diplôme, du CAP au diplôme d'ingénieur
- **Statut de l'apprenti** : salarié
- **Durée** : 6 à 36 mois
- **Période d'essai** : 2 mois
- **Congés payés** : 5 semaines
- **Rémunération** : en % du SMIC, sur la base de l'horaire légal hebdomadaire en vigueur dans l'entreprise (que le jeune soit en entreprise ou en centre de formation)

Age	Année d'exécution du contrat		
	1ère année	2ème année	3ème année
16 – 17 ans	25 %	37 %	53 %
18 – 20 ans	41 %	49 %	65 %
21 ans et +	53 %	61 %	78 %

% du SMIC ou du minimum conventionnel pour l'emploi occupé s'il est plus favorable

NB. Il peut exister des particularités pour certains diplômes qui vous seront précisées au cas par cas.

LE JEUNE

- **Age** : 16 à moins de 26 ans (sauf dérogations légales)
- **Niveau** : tout niveau de qualification
- Le jeune s'engage à être présent, assidu et performant en entreprise comme en centre de formation.

L'ENTREPRISE

- **Toutes les entreprises** relevant du secteur artisanal, commercial, industriel ou associatif et toutes les entreprises du secteur public non industriel et non commercial sont concernées.
- L'entreprise doit désigner un Maître d'Apprentissage chargé d'accueillir le jeune, de lui transmettre son expérience, son savoir, son savoir-faire et de l'intégrer à l'équipe...
- L'entreprise participe au financement par le biais de sa Taxe d'Apprentissage.

LE CFA

- IFIR est un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) créé par le MEDEF Lyon Rhône, la CGPME Rhône et la CCI de Lyon.
- IFIR est au centre du dispositif de l'apprentissage et sa mission principale est de veiller au bon déroulement du contrat d'un point de vue administratif, pédagogique, juridique et financier.



66, avenue Jean Mermoz
BP 8048
69351 Lyon Cedex 08
Tél. 04 78 77 05 56
Fax 04 78 77 05 45
e-mail : info@ifir.fr
www.ifir.fr

